CABINET CARTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
inscrite au tableau de l'ordre du Conseil Régional de Rouen
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen
25, Rue Raymond Aron – 76130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. 02 35 71 00 73

PROMOTION SANTÉ NORMANDIE

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos le 31 Décembre 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2020

Aux Membres de l'association PROMOTION SANTÉ NORMANDIE,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PROMOTION SANTÉ NORMANDIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association PROMOTION SANTÉ NORMANDIE.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

1°) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2°) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel. Elles ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les règles et principes comptables qui ont été suivis par votre association, pour lesquels nous avons vérifié le caractère approprié et pour lesquels nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association PROMOTION SANTÉ NORMANDIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association PROMOTION SANTÉ NORMANDIE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association PROMOTION SANTÉ NORMANDIE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont Saint Aignan, le 9 septembre 2020

Cabinet CARTIER

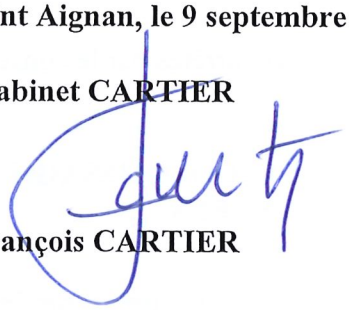

François CARTIER

BILAN ACTIF

			Exercice N, clos le :		31/12/2019	31/12/2018
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	6 997	4 529	2 468	
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	3 181	3 181		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	103 161	103 161		
		Constructions	722 766	305 979	416 787	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 507	6 701	806	
		Autres immobilisations corporelles	138 630	118 123	20 506	
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	5 827		5 827	
		Total (I)	**988 070**	**541 675**	**446 395**	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés	28		28	
	CRÉANCES (3)	Usagers et comptes rattachés	164 029		164 029	
		Comptes affiliés				
		Autres créances	91 896		91 896	62 825
	DIVERS	V.M.P	103 253		103 253	
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 636 852		1 636 852	34 525
COMPTES DE RÉGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	10 598		10 598	
		Total (II)	**2 006 656**		**2 006 656**	**97 349**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
		Primes de remboursement d'obligations (IV)				
		Ecarts de conversion actif (V)				
		TOTAL GENERAL (I à V)	**2 994 725**	**541 675**	**2 453 051**	**97 349**

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents			
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle			
	Dons en nature restant à vendre			

BILAN PASSIF

		31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**FONDS PROPRES**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	449 500	
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	285 601	
	Report à nouveau	-48 307	
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-5 504	-134
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	77 743	
	Provisions réglementées	50 308	
	Droits des propriétaires (commodat)		
	Total (I)	**809 340**	**-134**
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	1 073 662	
	Sur autres ressources		
	Total (II)	**1 073 662**	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	138 670	
	Total (III)	**138 670**	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	151 264	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 012	97 483
	Dettes fiscales et sociales	223 090	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 512	
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	1 500	
	Total (IV)	**431 379**	**97 483**
Ecarts de conversion passif	(V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	**2 453 051**	**97 349**
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an	119 639	
	Dont à moins d'un an	311 740	97 483
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

				31/12/2019	31/12/2018
	Nombre de mois de la période			12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises				
	Production vendue biens				
	Production vendue services	270 506		270 506	
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)	270 506		270 506	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 279 635	125 649
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			111 348	
	Cotisations			-1 362	
	Dons				
	Legs et donations				
	Autres produits			2 234	
	Total des produits d'exploitation (1) (I)			**2 662 361**	**125 649**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)			3 012	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3)			491 622	125 783
	Impôts, taxes et versements assimilés			103 985	
	Salaires et traitements			933 192	
	Charges sociales			335 577	
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			142 137	
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			138 670	
	Autres charges			5 789	
	Total des charges d'exploitation (2) (II)			**2 153 983**	**125 783**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				**508 378**	**-134**
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)				
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			1 250	
	Autres intérêts et produits assimilés				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers (V)			**1 250**	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées			6 568	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières (VI)			**6 568**	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				**-5 318**	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				**503 060**	**-134**

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 173	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 173	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-3 173	
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	568 271	
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 073 662	
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	3 231 882	125 649
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	3 237 386	125 783
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		-5 504	-134

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier	3 191	
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
	Total		

Faits caractéristiques

Promotion Santé Normandie a reçu l'apport des patrimoines de l'IREPS Haute Normandie et de l'IREPS Basse Normandie en debut d'année 2019 , dans le cadre d'une fusion absoption avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Logiciels :	1 an
- Agencements & aménagements des constructions :	de 5 ans à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique :	de 3 ans à 8 ans
- Mobilier de bureau :	8 ans.

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires		6 997		6 997
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles		3 181		3 181
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total		10 178		10 178
Immobilisations corporelles				
- Terrains		103 161		103 161
- Constructions		722 766		722 766
- Installations techniques, matériel outillage industriels		7 507		7 507
- Autres immobilisations corporelles		138 630		138 630
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total		972 064		972 064
Immobilisations financières				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières		5 827		5 827
Total		5 827		5 827
Total général		988 069		988 069

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires		4 529		4 529
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles		3 181		3 181
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total		7 710		7 710
Immobilisations corporelles				
- Terrains		103 161		103 161
- Constructions		305 979		305 979
- Installations techniques, matériel outillage industriels		6 701		6 701
- Autres immobilisations corporelles		118 123		118 123
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total		533 964		533 964
Total général		541 674		541 674

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	5 827
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	5 827

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds associatifs et réserves

Autres fonds associatifs

Les fonds associatifs comprennent, outre le résultat de l'exercice:

Le fonds associatif apporté par l'IREPS Haute Normandie correspondant à une subvention versée par la Région haute Normandie, soit 94518 €pour financer le démarrage de l'activité.

La valeur du patrimoine immobilier intégré en valeur historique par l'IREPS Basse Normandie pour 354982 €

Des réserves dotées en Haute Normandie:

Réserve pour site internet : 14782 €
Réserve pour formation du personnel : 13809 €
Réserve pour documentation: 3000 €
Réserves diverses sans affectation : 254010 €

Un report à nouveau des résultats antérieurs : 48307 €

Fonds dédiés

Au 31 décembre 2019, la composition des fonds dédiés est la suivante :

Nutrition Précarite	19800 €
Outils migrants	5683 €
MST 2018	3772,66 €
MST 2019	29559,91 €
ARS Avenant 5	4959,02 €
ARS Avenant 6	34085,50 €
ETP 2019	90000 €
ARS Avenant 7	155319 €
Pilotage Santé Publique	142761,81 €
CMT +coordo Métropole	9836 €
PSI	77212,83 €
DAPA	38015,90 €
Coordination Méthodologie	8184 €
CU Patient	11745,72 €
Prévention prostitution	68364,43 €
RPIB	374701 €
TOTAL	1073662,10 €

Le calcul des fonds dédiés repose sur la comparaison des fonds reçus des financeurs de chaque action au 31 décembre de l'année avec l'état d'avancement de ces mêmes actions et le coût correspondant . Lorsqu'une action déjà financée à 100% n'est pas terminée au 31 décembre , la partie du financement non utilisée est retirée des produits comptables pour être constatéee, en fonds dédiés.

A contrario, les fonds dédiés de N-1 sont repris en résultat N.

Chaque exercice comptable requiert le même traitement qui s'est traduit en 2019 par les variations suivantes :

Fonds dédiés 2018 : 85128,72 € provenant de la Basse Normandie et 483142,22 € provenant de la Haute Normandie, repris en résultat 2019 en totalité pour un montant global de 568270,94 €.

Fonds dédiés 2019 : 1073662,10 € affectés en fonds dédiés et donc retirés des produits comptables 2019.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent :

Une provision pour litige prud'hommal en Basse Normandie, au vu d'un jugement di 19 décembre 2019 condamnant PSN à verser 40350 € à l'ex salariée.

La provision pour engagement de retraite :

Il a été décidé de provisionner au bilan à compter du 31 décembre 2019, le montant des indemnités de fin de carrière qui seraient à verser si les salariés atteignaient l'âge légal de la retraite en étant à l'effectif de PROMOTION SANTE NORMANDIE.

Ce calcul est basé sur les hypothèses suivantes :

CCN 1966
Taux d'actualisation de 1,57% (IBOXX Corporates AA)
Taux de charges de 55% pour les Non cadres et 60% pour les cadres
Turnover faible
Taux d'augmentation des salaires : 1%

Départ à l'initiative des salariés.
Table de mortalité : INSEE 2018

Le montant de l'engagement estimé au 31/12/2019 se monte à 98.320 €

Autres informations

Subventions :

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans les comptes de la période concernée ; le cas échéant, la quote-part des subventions à recevoir ou perçues d'avance est constatée en fin d'exercice.

Les engagements à réaliser sur les subventions reçues au cours de l'exercice ont été affectés en « fonds dédiés » par l'intermédiaire de comptes de charges spécifiques. Les « fonds dédiés » des exercices antérieurs ont été diminués des charges engagées sur l'exercice par l'intermédiaire de comptes de produits spécifiques. Conformément à la réglementation comptable, la quote-part des subventions à recevoir est constatée en fin de période et le coût des actions restant à engager fait l'objet d'une inscription en fonds dédiés.

Subventions à recevoir au 31/12/2019 :

- Santé publique France	17100 €
- FNES	3600 €
- Région Normandie	62741 €
	83441 €

Situation fiscale :

La direction des Services Fiscaux du Calvados a confirmé par courrier du 15 avril 2019 que l'Association Promotion Santé Normandie est exonérée des impôts commerciaux (impôt sociétés et taxes annexes, taxe sur la valeur ajoutée et cotisation foncière des entreprises).
Seuls peuvent être soumis à l'IS quelques produits financiers.

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 827		5 827
Usagers et comptes rattachés	164 029	164 029	
Comptes affiliés			
Autres créances	91 896	91 896	
Totaux	**261 752**	**255 925**	**5 827**